



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SENTIER-ARTS ET METIERS

Réunion du 25 juin 2024

Présent.e.s : Gilles-Henri BAILLY, Maëva C, Catherine COLLET, Pierre DE LIGNY-BOUDREAU, Angela FESTI, Dominique GIRARD, Chantal HEMARD, Aïcha JAMAÏ CATI, Francis LEBISSONNAIS, Bruno SALLERAS, Paul VARRY

Excusés : Fabienne WEHRLE; Franck Guillory

Mairie : Jimmy BERTHÉ, élu référent du Conseil de quartier, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs ; Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier.

En introduction de la réunion le coprésident donne la parole à Jimmy BERTHÉ afin qu'il réponde aux questions de la réunion précédente.

Réponse aux questions de la précédente réunion

Pour faire suite à la restitution du plan de circulation, le Conseil de Quartier aimerait souligner le point suivant concernant la croix rouge à l'angle de la rue du Sentier et de la rue Réaumur.

Après une première explication, il apparaît que l'accès à la rue du Sentier ne sera plus possible à partir de la rue de Cléry certainement pour éviter l'itinéraire malin via la rue St Joseph pour rejoindre la rue Montmartre. En revanche, cela est extrêmement pénalisant pour les habitants du quartier, les usagers du parking (riverains et entreprises du bâtiment UFO - parking qui comporte plus de 7 niveaux) et la desserte du Hoxton car cela contraint à accéder à la rue du Sentier uniquement par la rue Réaumur ou par la rue du Croissant, ce qui veut dire qu'un riverain du quartier Jeuneurs, Poissonnière, Mulhouse, Cléry, Aboukir... devra aller jusqu'à la rue Montmartre puis prendre la rue Réaumur ou la rue du Croissant pour accéder à la rue du Sentier, au parking - ce qui peut prendre un temps considérable à certaines heures - juste pour pouvoir se garer ou accéder en bas de chez lui, sachant que cette zone est en limite de ZTL (Grands boulevards).

En inversant le sens de la rue St Joseph, l'itinéraire malin n'existe plus donc moins de dérangement des riverains de la rue St Joseph et l'accès au parking, au Hoxton, au haut de la rue des Jeuneurs et à la rue de Mulhouse reste identique sachant que la circulation est grandement apaisée dans le quartier depuis la fermeture du bas de la rue Poissonnière.

Cette solution serait-elle envisageable ?

Le Sentier est très contraint dans sa géométrie par des rues et carrefours étroits, ce qui explique que malgré les nombreuses hypothèses étudiées (cf. supports de concertation de 2022-2023 : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/reunion-de-concertation-relative-a-la-circulation-dans-le-secteur-bonne-nouvelle-poissonniere-lune-15943>), aucune ne peut finalement être retenue.

- Les normes pour le passage des pompiers ne sont pas respectées en cas de changement de la moindre rue.
- Un habitant du Sentier (côté Cléry / Aboukir) qui voudra se rendre rue du Sentier devra en effet passer par le rue Montmartre, toutefois ce n'est pas un grand détour (500 m pour rejoindre le coin Cléry / Réaumur au coin Croissant / Sentier).

Par ailleurs, ce « tourne à droite » en contresens sur la rue Réaumur n'est pas compatible avec l'aménagement cyclable de la rue Réaumur qui arrive en 2025 (réunion publique à venir le 9 juillet 18h30 en Mairie).

Budget d'investissement

Budget d'investissement 2021 portant sur les bancs : Des localisations spécifiques pour 12 bancs (budget total de 12 000 €) ont été proposées ; trois de ces localisations n'ont pas été acceptées et de nouvelles propositions du CQ doivent être faites. La Mairie avait accepté le report du « crédit bancs » restant sur le Budget d'investissement 2024.

Le CQ SAM souhaiterait que le report pour ces 3 nouvelles localisations puisse être effectué sur le budget d'investissement 2025 compte tenu du fait que l'année 2024 est déjà très largement engagée et que cette année olympique est très dense en matière de projets.

La Mairie répond favorablement à cette demande de report budgétaire.

Budget d'investissement 2021 portant sur les installations de bacs : La demande d'installer 9 bacs (budget total de 22 600 €) a été acceptée par la Mairie mais des difficultés multiples se sont présentées pour réaliser ces installations et obtenir les permis de végétaliser les concernant.

Le CQ SAM souhaite abandonner le projet d'installations de bacs tel que conçu initialement et demande l'accord de la Mairie pour cet abandon. En remplacement de ce projet abandonné le Conseil de quartier souhaite proposer d'autres projets, à hauteur de 22 600 €, et il demande que ces projets puissent être reportés sur les Budgets d'investissements 2024 et 2025.

La Mairie répond favorablement à cette demande de report budgétaire.

ZTL

Un habitant demande quels seront les moyens mis en place pour faire respecter la ZTL une fois qu'elle aura été mise en place, après les JOP ?

Avant d'imposer des restrictions de circulation, il convient de mettre en place une phase d'accompagnement et de pédagogie pour faire évoluer les mentalités.

Le contrôle de cette zone sera donc progressif avec dans un premier temps des actions pédagogiques afin d'en expliquer la finalité.

Ces actions pédagogiques se manifesteront par une présence policière accrue et dissuasive mais aussi par des actions de prévention via la distribution de flyers ou de rappel de l'arrêté lors de contrôle à l'occasion d'autres contravention.

Travail toujours en cours sur la meilleure manière de pouvoir contrôler cette ZTL.

Un habitant demande quels seront les indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de la circulation ? Il demande également si l'offre de transports en commun sera renforcée et quels seront les reports de circulation ?

Un habitant explique qu'il est architecte et qu'il a besoin de sa voiture pour certains de ses déplacements, notamment professionnels. Le manque de place de stationnement est déjà une limite qui pousse les usagers à ne prendre la voiture que lorsque cela s'avère absolument nécessaire. Il alerte la Mairie sur le fait qu'il va être compliqué pour de nombreux habitants de se mettre en règle avec la ZFE (Zone de Faibles Émissions).

Budget de fonctionnement du Conseil de quartier

Le coprésident informe les membres du Conseil de quartier que le festival de SAM a coûté 1414€ dont 500€ ont été pris en charge par le Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil.

Le CQ SAM souhaite abandonner le projet voté en 2023 sur le budget d'investissement pour un montant de 3 145€ concernant la remise en état du jardin du Potager de la lune tel que conçu initialement et demande l'accord de la Mairie pour cet abandon. En remplacement de ce projet abandonné le Conseil de quartier souhaite proposer d'autres projets et demande que ces projets puissent être reportés sur le budget d'investissement 2025.

Budget d'investissement :

Le budget d'investissement du Conseil de quartier est de 8264€ auxquels s'ajoute les 22600€ de report.

Une conseillère signale que le groupe de travail sur le camion douche est inquiet du flou entourant ce projet. Elle ajoute qu'une demande de rendez-vous a été faite auprès du Maire. Jimmy BERTHÉ informe le Conseil de quartier qu'il relancera Shirley WIRDEN sur ce point.

Le Conseil de quartier vote un budget de 1500€ pour participer à l'achat d'un tuba pour le conservatoire Mozart.

Le Conseil de quartier échange autour des projets qu'il pourrait proposer. Plusieurs idées émergent :

- Installation de plusieurs panneaux d'affichage dédiés au Conseil de quartier sur des écoles.
- Installation d'arceau vélos rue Meslay et Notre Dame de Nazareth
- Achat de matériel pour les événements des Conseils de quartier
- Achat de grilles de protection pour les jeunes arbres
- Achats d'oyats et de plantes pour le potager de la Lune
- Financement d'une étude sur les ondes dans le quartier

Au sujet du financement d'une étude sur les ondes certains habitants demandent si une telle étude n'existerait pas déjà. Plusieurs habitants estiment que c'est aux opérateurs de payer ce type d'étude. Un habitant explique qu'une étude de ce type doit se faire dans le temps pour avoir différents relevés à différentes heures de la journée car le niveau d'onde émis par une antenne dépend de la sollicitation des téléphones qui se trouvent dans sa zone.

Une habitante explique que les Mairies sont souvent saisies pour ce type de demande et ne peuvent interdire l'installation d'antenne 4G et 5G au titre du principe de précaution.

Une habitante explique que sa copropriété a été contactée par un opérateur pour l'installation d'une antenne 5G. Sa copropriété a refusé, cependant, elle ne doute pas qu'une autre copropriété voisine accepte au vu des montants proposés par l'opérateur. Elle estime que les conséquences qu'ont ces ondes sur le corps humain sont mal connues.

Le Conseil de quartier demande si des études sur le sujet ont déjà été réalisées et quelles en ont été les conclusions ?

Bilan du Festival de SAM

Le festival de SAM est un événement qui prend de l'ampleur, les besoins logistiques sont plus importants. En conséquence, le Conseil de quartier aura besoin d'une aide logistique plus importante de la part de la Mairie lors de la prochaine édition et de constituer une équipe solide pour l'organisation de cet événement.

Point Divers :

- Une habitante signale une terrasse sauvage rue Notre Dame de Nazareth
- Une habitante informe le Conseil de quartier que la Mairie de Paris avait renoncé à poursuivre en justice la copropriété qui avait dégradé le potager.
- Le coprésident explique que l'équipe d'animation ne se compose plus que de 4 personnes et a besoin de renfort. Il fera un appel à volontaire en septembre, le tirage au sort pouvant amener des personnes qui seraient intéressées de s'investir lors de cette réunion.

Questions

- Le Conseil de quartier demande à la Mairie si elle serait intéressée par la fait que le Conseil de quartier propose un projet ambitieux pour l'escalier Bonne Nouvelle ?

- L'école d'architecture Paris Malaquais pourrait être intéressée de travailler sur ce sujet avec un groupe d'étudiants, en collaboration avec le Conseil de quartier.
- Le CQ SAM souhaite abandonner le projet voté en 2023 sur le Budget d'investissement pour un montant de 3145 € concernant la remise en état du jardin du Potager de la lune tel que conçu initialement et demande l'accord de la Mairie pour cet abandon. En remplacement de ce projet abandonné le Conseil de quartier souhaite proposer d'autres projets et demander à ce que ces projets puissent être reportés sur le Budget d'investissement 2025.
 - Le CQ souhaite comprendre pourquoi les actions de recours contre la copropriété indélicate et responsable de la destruction en 2022/23 des plantes et infrastructures du jardin dans le Potager de la lune situé dans le square Bidault (2ème arrondissement), qui devaient être engagées par la Mairie de Paris Centre semblent être abandonnées ?
 - Le Conseil de quartier demande si des études sur les ondes émises par les antennes 5G et 4G ont déjà été réalisées et quelles en ont été les conclusions ?
 - Un habitant demande quels seront les indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de la circulation, suite à la mise en place de la ZTL ? Il demande également si l'offre de transports en commun sera renforcée et quels seront les reports de circulation ?